

Ordo ab Chao !

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

Deus Meumque Jus !

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAÏM
SOUVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONAL



DECRET MAGISTRAL N° 015

Nous, CHEICKNA SYLLA Grand Maître Mondial, Président du Souverain Sanctuaire International, Très Puissant Souverain Grand Commandeur de l'Ordre International du R. A. P. M. M.

- Vu les Grandes Constitutions et Règlements Généraux en ses articles 51, 52, 53, 54 et 55
- Considérant que notre Ordre demeure consolidé dans sa tradition Garibaldiennne malgré les regrettables dissidences mais indispensables dans toute quête initiatique ;
- Considérant qu'il existe au sein de l'Ordre suffisamment de Grands Conservateurs 95^e degré Dignitaires du Rite fidèles formant le Souverain Sanctuaire International ;
- Considérant que l'Ordre est toujours assuré d'une continuité spirituelle mais que celle-ci doit s'exprimer textuellement et se conformer à notre constitution ;
- Oui l'information du Souverain Sanctuaire International

DECRETONS

Article 1 : La nomination du T. S. F. JEAN-MARIE POMERLEAU dans les fonctions, qualités et Privilèges de :

SUBSTITUT GRAND MAITRE MONDIAL - 98^{ème} Degré

Article 2 : Les Patriarches Grands Conservateurs, Présidents des SS. SS Nationaux ou Régionaux sont chargés et ce qui les concerne de l'exécution du présent décret.

Article 3 : Notification du présent décret sera faite à toutes les loges de l'Ordre International du R.'A.'P.'M'. M'.

Rendu par nous, Grand Maître Mondial signé de notre main et revêtu des Sceaux légaux.

Fait au Zénith d'Abidjan, le 31 Décembre 1998
A Minuit G. M. T.

